

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Lieu d'échanges et de partages d'expérience, la commission Sûreté et lutte contre la fraude a affirmé son **rôle d'organe fédérateur des adhérents en matière de lutte contre l'insécurité dans les transports publics**. Cette position lui a notamment permis de porter les attentes des entreprises au plus haut niveau de la puissance publique.

Actrices incontournables du continuum de sécurité, les entreprises de transports urbains mettent en place des moyens pour assurer, toujours plus et toujours mieux, la sécurité et la sûreté des voyageurs. Pour ce faire, elles s'appuient notamment sur les agents de contrôle et de sûreté qui leur apportent un soutien sans faille.

Les dispositifs consacrés à la sûreté se renforcent

Les membres de la Commission ont à cœur de développer et d'utiliser des moyens techniques efficaces au service des voyageurs. Ainsi, la finalisation du cadre légal pour l'expérimentation de caméras mobiles par des agents assermentés permet aujourd'hui à un nombre croissant d'entreprises de disposer de cet outil essentiel au renforcement de la sûreté au sein des réseaux.

Parallèlement, les entreprises ont développé la formation des agents à la sûreté et plus précisément à la prévention des conflits, partie intégrante des axes majeurs de leur stratégie. Enfin, les adhérents de l'UTP se sont également activement impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes : formation à l'accueil, développement d'outils de signalement...

Les enjeux de demain se préparent aujourd'hui

L'UTP se félicite de l'adoption récente de lois permettant une meilleure prise

en compte des problématiques de sûreté propres au transport de voyageurs (loi d'orientation des mobilités en 2019 et loi sécurité globale en 2021). Pour autant, l'UTP souhaite que les mesures qui n'ont pas été reprises dans ces textes trouvent leur place dans la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI). Il s'agit notamment de ses propositions concernant les enquêtes administratives (supprimer l'obligation de reclassement en cas d'avis d'incompatibilité rendu par le SNEAS pour occuper une fonction sensible...) ou encore les systèmes de vidéoprotection. En effet, si la loi sécurité globale permet, notamment, d'expérimenter l'usage de caméras frontales embarquées, cette possibilité reste réservée aux opérateurs de transport public ferroviaire de voyageurs. La profession demande donc que cet usage soit étendu aux tramways et aux bus, car ce dispositif s'avère précieux pour apporter davantage de sécurité aux voyageurs. De même, l'emploi de caméras dites « intelligentes » apparaît comme un axe de travail majeur pour renforcer la sûreté des réseaux (détection de bagages abandonnés, gestion des flux...). En matière de lutte contre la fraude, l'UTP attend de la puissance publique la mise en service de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, une priorité pour 2022.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Amandine Jancourt (3)

BÉZIERS MÉDITERRANÉE-VECTALIA
Richard Baldacchino

CTPO - LIA LE HAVRE - TRANSDEV
Jean-Marie Lecœur (7)

CTS STRASBOURG
Jean-Louis Metzger

EUROSTAR
James Blackwood

KEOLIS
Stéphanie Boisnard (8)
Paul-Henry Capdeville

RATP
Vera Duvault (16)
Céline Hallier (10)
Patrice Lovisa (2)
(président de la Commission)
François Wieber (17)

RATP DEV
Nadia Smondel

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Jean Geneau
Marc Labouz (14)

SNCF
Xavier Biglia (11)
Christophe Bouteille (18)
Olfa Dridi Amami
Bertrand Grynszpan
Dominique Joutel-Evano

STAS SAINT-ÉTIENNE - TRANSDEV
Bruno Chalmardrier (13)
Philippe Roche
Jean-Noël Varlet (15)

T2C CLERMONT-FERRAND
Christophe Batut (5)

TAM
MONTPELLIER - TRANSDEV
Renaud Bellamy (9)

TCL LYON - KEOLIS
Patrick Aujogue (12)

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Romain de Montbel

TRANSDEV
François Berton (6)
Serge Castello
Jean-Michel Fenaut

TRANSPOLE LILLE - KEOLIS
Philippe Nouarault

UTP
Mathieu Dufour (4)
Inès Ferreira (1)

VPM PERPIGNAN-VECTALIA
Thibaut Fournier-Montgieux



PATRICE LOVISA

Président de la commission Sûreté et lutte contre la fraude
Directeur du département Bus, groupe RATP

Quelles sont les initiatives marquantes en matière de sûreté cette année ?

Avant de présenter nos actions, je tiens tout d'abord à remercier les hommes et les femmes de nos entreprises pour leur implication au sein de notre Commission. Cette motivation a notamment permis à chacun de partager son expérience sur l'usage des caméras mobiles (matériel, difficultés et points de satisfaction) ou encore sur les actions particulières menées à destination de tous les usagers (actions de sensibilisation à la sûreté menées au sein des écoles notamment).

Quels sont les défis pour l'année à venir ?

Cette année, nous comptons sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants dans laquelle l'UTP et ses adhérents se sont fortement investis. Par ailleurs, l'UTP poursuivra ses actions d'influence, notamment dans le cadre du projet de Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) et des dispositions réglementaires attendues et à venir. Bien sûr, nous continuerons à impulser le développement de partenariats avec les forces de l'ordre, au niveau local comme au plan national.

« En 2022, nous comptons sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants. »